

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 4

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement. Sur les cinq, trois seulement sont concernés au titre de la présente proposition de décision modificative.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3	Décision modificative n° 4
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 208 185	676 150		0	0
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 057 185	678 746,79	0	0	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	659 600	41 500		0	
Gestion administrative de la redevance	34 500				
Exploitation des ouvrages	4 959 470	1 396 396,79	0	0	0

L'ajustement envisagé, sous la forme d'un redéploiement de crédits (30 k€), vise à permettre le renouvellement d'une convention de partenariat technique.

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3	Décision modificative n° 4
SAGE Allier aval	570 840	327 350	- 142 920	- 57 000	
SAGE Cher amont	92 290	202 150			- 200 000
SAGE Cher aval	129 440	150 350		- 30 000	- 150 000
SAGE Haut Allier	331 490	350			- 187 000
SAGE Loir	169 940	2 350		- 95 000	
SAGE Loire amont	197 140	1 850		- 106 000	
SAGE Loiret	139 080	3 150			
SAGE Loire en Rhône-Alpes	32 349	950			
SAGE Sioule	187 190	8 450		- 63 000	
SAGE Yèvre Auron	122 770	2 450			
Contrat territorial Val d'Allier	96 090	6 750	30.000	- 6 000	
Continuité et restauration des milieux naturels	87 070	0		- 18 000	
Moyens mutualisés	36 850	23 500			
Aménagement et gestion des eaux	2 192 539	729 650	- 112 920	- 375 000	- 537 000

Les retraits de crédits dont il s'agit trouvent leur justification dans l'obligation de report des actions sur 2021 pour l'étude zones humides mutualisée sur les SAGE Cher (350 k€) et celle de la phase 2 de la nappe du Devès (187 k€). Ceci, compte tenu de l'impossibilité actuelle de bouclage des plans de financement correspondant et malgré la sécurisation depuis plusieurs mois déjà des prestataires potentiels sélectionnés par voie d'appel d'offres.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3	Décision modificative n° 4
Fonctionnement administratif général	824 350	388 811,93	23.000	0	12 400
Locaux	46 900	3 000	5.400		
Communication	127 000				
Fonctionnement administratif	998 250	391 811,93	28.400	0	12 400

Il s'agit de crédits pour le logiciel de visioconférence (7 k€), ainsi que la réinstallation complète obligatoire des logiciels métiers Finances et RH, du fait de l'obsolescence du serveur actuellement en version 2008 (5 k€).

Décision modificative n° 4 – 2020

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	12 400			
Total de la section de fonctionnement	- 537 000		- 537 000	
Total du budget principal	- 524 600	0	- 537 000	0
		- 524 600		- 537 000

Ce budget est présenté en déséquilibre d'investissement, du fait du vote en février dernier d'un budget en suréquilibre d'investissement.

Budget annexe : Exploitation des ouvrages

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement				
Total du budget annexe	0	0	0	0
		0		0

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n° 4 pour 2020 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n° 4 de l'exercice 2020 – Budget principal
- Approbation de la décision modificative n° 4 de l'exercice 2020 – Budget annexe exploitation des ouvrages